

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 20 septembre 2022**

Membres en exercice : 11

Quorum : 6

Date convocation : 14/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre, le Conseil Municipal de Romestaing, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie à 20H00, sous la présidence de M. GRANGE Pierre, Maire

Etaient présents : Mrs GRANGE – PERROT – BAUDEL – AMOURGIS- LARTIGUE
Mmes BALLET ---LUCAS - LENCLOS

Absent(s) : Mme du BOISDULIER

Excusé(s) : Mmes BONNEFOND -de BARROS

Pouvoir : Mme BONNEFOND à Mme LENCLOS

Secrétaire de séance : Mme LENCLOS

M. le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour

L'ordre du jour appelle :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 août 2022
2. Délibération vente de deux terrains communaux parcelle D844 et D446 pour une superficie de 21255 m2
3. Questions diverses

1. Adoption du Procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 2a août 2022 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2. Vente de deux terrains communaux à Mme Laura VAN PUymbroeck

Délibération 2022-09-20-01

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame Laura VAN

PUYMBROECK demande à ce que la commune lui vende les parcelles agricoles D844 et D446 situées lieu-dit « Peyroutet », pour une superficie totale de 21 255 m² dont elle est actuellement liée par un bail rural de 9 ans signé le 14 mai 2021.

Mme VAN PUYMBROECK souhaite acheter ces deux parcelles afin de faire un prêt bancaire pour l'implantation de bâtiments agricoles qui serviront à son projet de ferme pédagogique.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Pierre PERROT (1^{er} adjoint) soit mandaté pour signer tout acte afférent à cette vente et pour aider Mme Laura VAN PUYMBROECK dans la réalisation administrative de son projet de ferme pédagogique, dans l'intérêt de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE de vendre à Mme Laura VAN PUYMBROECK la parcelle D 844 d'une superficie de 12 935 m² et la parcelle D 446 d'une superficie de 8320 m², soit un total de 21 255 m².
FIXE le prix de vente à 0.50 le m², soit une vente totale de 21255 m² * 0.50 = 10 627.50 euros (dix mille six cent vingt-sept euros et cinquante centimes) ;

DECIDE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

DONNE pouvoir à Monsieur Pierre PERROT pour signer tout acte afférent à cette décision et aider Mme Laura VAN PUYMBROECK dans la réalisation administrative de son projet de ferme pédagogique, dans l'intérêt de la commune.

3. Questions diverses

- Monsieur Pierre PERROT, 1^{er} adjoint, expose l'invitation reçue pour participer aux états généraux sur les déchets et diffuse cette invitation qui est ouverte à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La délibération prise ce jour porte le numéro de 2022-09-20-01

M. GRANGE, Maire,	Mme LENCLOS, Adjointe, Secrétaire de séance,
----------------------	--